



NOTRE-DAME DE LA PROVIDENCE

Unité de formation par apprentissage
38 rue Jules Ferry 59310 Orchies
03 20 41 10 40 - www.ndpo.fr

NOTE D'INFORMATION A DESTINATION DES APPRENTI(E)S

La carte Génération #HDF

Juin 2023

La région Hauts-de-France accorde aux apprenti(e)s une allocation via une carte personnelle et gratuite : la carte GÉNÉRATION #HDF.

Cette carte permettra d'acheter ou de louer notamment des livres, des fournitures scolaires ou des équipements. Ces achats doivent obligatoirement être en lien avec la scolarité de l'apprenti(e) et la formation suivie.

Le montant de l'aide est fixé à **200€ pour les apprenti(e)s primo-entrants***, pour toutes les formations. Les redoublants de début de cycle ne non pas primo-entrants.

L'aide, utilisable en une ou plusieurs fois, est créditée sur la carte à puce multiservices Génération #HDF.

La carte peut être utilisée dans un réseau de partenaires qui comprend :

- Les points de vente proposant dans leur activité la vente ou la location de manuels scolaires ou parascolaires ou d'équipements professionnels.
- Les CFA et UFA impliqués dans des opérations de vente (ou de location) de manuels scolaires ou d'équipements professionnels.

Pour bénéficier de cette carte, les apprenti(e)s devront impérativement en faire la demande à partir du **29 juin 2023** sur le site régional dédié aux jeunes « Génération Hauts-de-France » ou via l'application smartphone dédiée (procédure expliquée en page 2).

Vous pouvez joindre les services de la carte GÉNÉRATION au numéro suivant : **0800 026 080****

**Primo-entrant : Un(e) apprenti(e) est considéré(e) comme primo-entrant dès qu'il/elle intègre une nouvelle formation*

Exemples : - J'intègre un CAP (ou tout autre formation en apprentissage), je suis primo-entrant la 1^{ère} année et non la 2^{ème} : je suis éligible aux 200€ en début de 1^{ère} année et pour toute la durée de la formation.

- J'intègre une mention complémentaire (ou tout autre formation en apprentissage) après mon CAP : je serais considéré(e) comme primo-entrant en début de formation puisque j'intègre une nouvelle formation et je fais l'objet d'un nouveau contrat : je suis donc de nouveau primo-entrant et éligible aux 200€.



**Numéro gratuit

La démarche pour l'obtention de la carte GÉNÉRATION #HDF



Si vous avez déjà une carte Génération #HDF, il ne faut pas en créer une nouvelle.



- **Étape 1**

Connectez-vous directement sur le lien :

<http://generation.hautsdefrance.fr/carte-generation-hdf/>

Cliquez sur « Crée ton compte » pour débiter l'enregistrement de votre demande de carte et suivez les instructions.

Vous recevez par mail vos identifiants et mot de passe (mot de passe provisoire que vous devez changer dès la première connexion)

En cas de non réception de celui-ci, vérifiez vos spams avant de contacter les services de la région.

Connectez-vous directement avec le lien reçu par mail ou sur le lien suivant : <https://cartegeneration.hautsdefrance.fr> et poursuivez votre inscription.

- **Étape 2**

L'UFA pré-valide votre inscription. La photo et les informations sont contrôlées par la Région et le prestataire.

- **Étape 3**

Après la validation de votre demande, vous recevrez votre carte directement à domicile dans un délai d'un mois. Vous avez la possibilité de suivre l'avancée de votre demande directement depuis votre espace personnel.

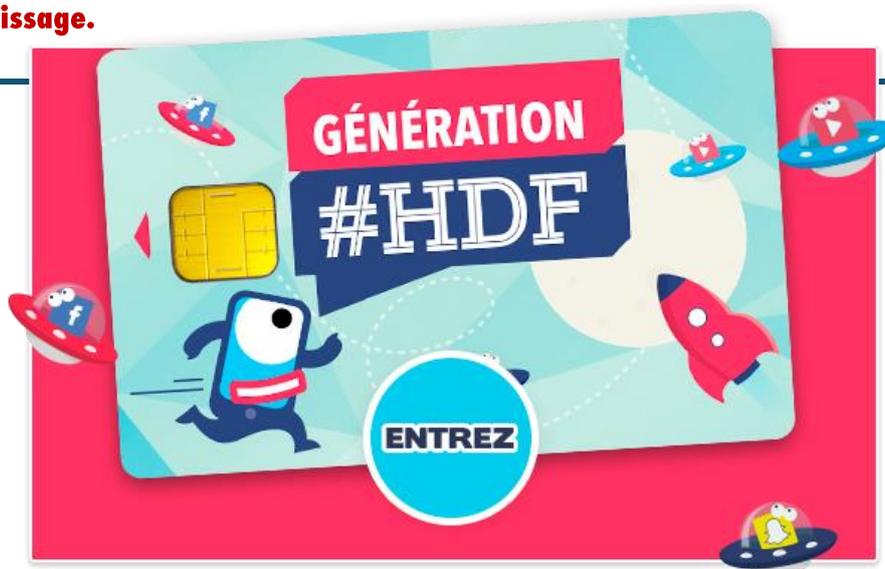
Le porte-monnaie carte Génération pour les apprenti(e) est valable pour une durée de **6 mois** à partir de la date de validation par l'établissement du crédit de la carte.

Si l'argent n'est pas utilisé dans ces 6 mois, il est définitivement perdu. Soyez vigilant(e)s.

Pour les apprenti(e)s primo-entrants, une aide de 200 € est attribuée pour la formation complète.



Nous ne pouvons pas valider les cartes des apprenti(e)s n'ayant pas encore signé leur contrat d'apprentissage.



Achat du matériel professionnel via la carte GÉNÉRATION #HDF

Notre fournisseur partenaire NH&R propose des malles professionnelles pour chacune de nos formations ; si vous désirez passer commande auprès d'eux, merci de vous rapprocher du secrétariat de vie scolaire de l'UFA au 03 20 41 56 84 (ligne directe).

Les apprenti(e)s n'ont pas l'obligation de se fournir auprès de notre partenaire mais doivent avoir une mallette professionnelle complète, correspondant à leur spécialité, dès le début de leur formation. Les apprenti(e)s ayant déjà une mallette professionnelle (formation antérieure par exemple) peuvent la réutiliser dans le cadre des cours à l'UFA si celle-ci correspond à leur spécialité.

Pour les apprenti(e)s souhaitant se fournir auprès de NH&R, l'UFA remet les bons de commande et fait le relais avec le fournisseur. Dès que votre bon de commande est complété et que le mode de règlement est choisi et/ou fourni, merci de le remettre au secrétariat de vie scolaire qui fera le lien avec le fournisseur directement **Attention : Aucun bon de commande (avec ou sans règlement) ne doit être envoyé directement au fournisseur sur Levallois-Perret, tous les bons doivent passer par l'UFA.**

Les malles commandées seront livrées directement à l'UFA et seront remises aux apprenti(e)s lors de la journée de pré-rentrée (le détail de cette journée et les horaires de convocation de chaque groupe sont indiqués dans la circulaire de rentrée 2023-2024).

La carte Génération #HDF offre une facilité de paiement de la mallette professionnelle aux apprenti(e)s primo-entrants :

Il est possible de régler cette mallette avec le crédit de votre carte Génération #HDF.

Pour ce faire, il faut au préalable créer votre dossier sur le site de la région afin d'obtenir votre carte (dans le cas d'une première demande de carte).

Ensuite, vous notifierez sur votre bon de commande que vous souhaitez utiliser le crédit de votre carte Génération en y ajoutant le numéro votre carte et votre date de naissance.

Attention : Si vous détenez déjà une carte Génération, vous ne devez pas en refaire la demande sur le site de la région ; vous conservez la même carte, le même dossier et donc le même numéro. Si vous refaites la manipulation, vous risquez de créer un doublon.

A la réception de votre bon de commande, l'UFA veillera à ce que votre carte soit bien créditée* d'une somme suffisante au règlement de la mallette avant de passer commande et de fournir le matériel.

Toute commande passée avec une carte Génération non créditée ou créditée d'un solde insuffisant ne sera pas honorée par le fournisseur.

L'ensemble des malles proposées par NH&R ne dépasse pas la somme de 200€ pour permettre à chacun de pouvoir utiliser le crédit de sa carte afin de procéder à l'achat. Cette facilité de paiement est une option, autrement dit, il n'est pas obligatoire de prendre la mallette avec le crédit de la carte mais soyez vigilants, les 200€ ne sont valables que 6 mois ; si, passé ce délai, l'argent n'a pas été utilisé, il sera perdu.

Les autres modes de paiement proposés sont : par chèque (à l'ordre de NH&R) ou par espèces (remis sous enveloppe).

*Si vous constatez que votre carte n'est pas créditée ou pour tout autre problème relatif à votre carte Génération, merci de contacter directement Madame Rachel Lips, secrétaire de vie scolaire, au 03 20 41 56 84.